

Adoption d'une cible d'émissions de gaz à effet de serre :
Pas question de signer un chèque en blanc !

Québec, le 27 octobre 2009 - Lors de la consultation particulière sur l'adoption d'une cible d'émissions de gaz à effet de serre tenue aujourd'hui à Québec, la Fédération des chambres de commerce du Québec s'est montrée préoccupée par le fait qu'au-delà d'une cible d'émissions à fixer, le document ne contient aucune information sur comment il compte atteindre cette cible. La FCCQ estime également que l'adoption d'une cible trop élevée pourrait mettre en péril la compétitivité des entreprises québécoises.

En effet, dans son document de consultation, le gouvernement indique son souhait de se doter, d'ici la tenue de la Conférence de Copenhague, d'une cible de réduction relative à l'année de référence 1990 pour la période 2013-2020. Il a étudié quatre scénarios possibles de réduction : 10 %, 12 %, 15 % et 20 %, sans toutefois indiquer comment il entend y arriver.

La FCCQ est très préoccupée par le fait que le document de consultation ne contient aucune information sur des décisions préalables importantes qui devront être prises. Se doter d'une cible québécoise sans savoir comment le gouvernement compte l'atteindre et qui en fera les frais revient ni plus ni moins qu'à signer un chèque en blanc au gouvernement. La FCCQ croit que le gouvernement doit offrir aux entreprises québécoises plusieurs garanties pour que cette approche soit viable et gagnante pour la société québécoise.

« Loin d'accepter une cible d'emblée, la FCCQ réclame avant tout une analyse coûts-bénéfices qui aurait pu être faite en amont mais qui, à défaut, doit être faite en aval. Comment ne pas pénaliser les secteurs qui ont déjà fait d'importants efforts par le passé? Est-ce que cette cible sera modulée en fonction des secteurs de l'économie? Est-ce que toute cette démarche inondera les entreprises de fardeaux administratifs supplémentaires? Nous n'en savons rien, » déclare la présidente de la FCCQ.

L'établissement d'une cible

La FCCQ est d'avis que si le gouvernement va de l'avant avec l'adoption d'une cible, celle-ci ne devrait pas être de l'ordre de 20 % à 25 %.

« Le Québec est déjà la province avec le plus faible taux d'émissions de GES par habitant au Canada et la conformité à une cible de 20 ou 25 % entraînerait non seulement des investissements trop onéreux, mais elle serait difficilement atteignable pour les secteurs d'activité ayant déjà réduit de manière significative leurs émissions de GES, estime Françoise Bertrand.

« En voulant montrer l'exemple, le Québec pourrait bien faciliter la vie au reste du Canada. Le gouvernement fédéral pourra alors présenter un bilan de GES plus respectable grâce aux actions entreprises au Québec, » ajoute-t-elle.

La FCCQ s'est prononcée à de nombreuses reprises dans le passé sur les enjeux touchant les changements climatiques; en 2003 lors de la Commission des transports et de l'environnement de l'Assemblée nationale du Québec sur la mise en œuvre du Protocole de Kyoto; en 2007 lorsqu'elle a appuyé la création d'un marché du carbone au Canada dans le cadre du projet de loi C-30; au printemps 2009, lors de l'étude du projet de loi 42.

À propos de la FCCQ

Grâce à son vaste réseau de 158 chambres de commerce, la Fédération des chambres de commerce du Québec (FCCQ) représente plus de 40 000 entreprises et 100 000 gens d'affaires exerçant leurs activités dans tous les secteurs de l'économie et sur l'ensemble du territoire québécois. La FCCQ est l'ardent défenseur des intérêts de ses membres au chapitre des politiques publiques, favorisant ainsi un environnement d'affaires innovant et concurrentiel.

-30-

Pour information :

Bruno-Serge Boucher
Fédération des chambres de commerce du Québec
514-844-9571, poste 3240
514-717-4101 (cellulaire)
Bruno-serge.boucher@fccq.ca